



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions**  
**- TPSGC**  
**Place du Portage, Phase III**  
**Core 0B2 / Noyau 0B2**  
**11 Laurier St., 11, rue Laurier**  
**Gatineau**  
**K1A 0S5**  
**Bid Fax: (819) 997-9776**

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Business Transformation and Systems Integration  
Service/Division de transformation des opérations et  
d'intégrat  
Special Procurement Initiative Dir  
Dir. des initiatives spéciales  
d'approvisionnement  
11 Laurier, Place du Portage III  
12C1  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Bureau du programme de transformati	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> G9292-188396/B	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 005
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> G9292-188396	<b>Date</b> 2017-08-03
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$XE-677-31557	
<b>File No. - N° de dossier</b> 677xe.G9292-188396	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2017-08-29</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Chow, Mejuine	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 677xe
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 420-0333 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

## Demande de propositions (DP)

### Modification : 005

Cette modification 005 à la DP a pour but de **prolonger la date de fermeture de demande de propositions du 15 août au 29 août 2017, à 14h00 HAE**, ainsi que de :

- A) Préciser les modifications apportées à la DP.
- B) Répondre aux questions relatives à la DP.

---

### (A) CHANGEMENTS

#### **Changement: 5**

Dans l'annexe 1 de la Partie 4 – Évaluation technique (p.47 de 47), critère GCÉD-CP1, **c)**

**SUPPRIMER:** c) Prouver que le projet a été achevé ou achevé substantiellement\* au cours des cinq ans précédant la date de clôture des soumissions de la présente DP (Invitation #G9292-188396/B); et

**INSÉRER:** c) Prouver que le projet a été achevé ou achevé substantiellement\* au cours des huit (8) ans précédant la date de clôture des soumissions de la présente DP (Invitation #G9292-188396/B); et

#### **Changement: 6**

La définition de « la valeur totale du projet cité en référence » a été ajoutée à l'annexe D – Glossaire.

**Valeur totale du projet cité en référence:** le coût total du projet, vérifiable par la personne-ressource ou publié dans le rapport de clôture du projet.

#### **Changement: 7**

Dans l'annexe 1 de la Partie 4 – Évaluation technique (p.18 de 47), critère GCÉD-O3, **c)**

**SUPPRIMER:** c) La valeur totale du projet à la phase de mise en œuvre est au moins égale à 200 millions de dollars (dollars canadiens; le montant en devise étrangère sera basé sur le taux de change indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions);

**INSÉRER:** c) La valeur totale du projet à la phase de mise en œuvre est au moins égale à 100 millions de dollars (dollars canadiens; le montant en devise étrangère sera basé sur le taux de change indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions);

#### **Changement: 8**

Dans l'annexe A (p.10 de 31), Section A-1.2 – Produits livrables, **a) ii)**, aucun changement dans la version française.

---

## (B) QUESTIONS

### **Question: 17**

Dans l'annexe 1 de la Partie 4 – critère GCÉD-CP1 (p.46-47 de 47), en ce qui concerne le responsable de la gestion du changement, jusqu'à deux projets de référence sont demandés, chacun d'eux ayant une durée minimale de douze mois et une valeur minimale de cent millions de dollars. Il est peu probable qu'un chef de la gestion du changement ait dirigé une gestion du changement sur deux missions de cent millions de dollars au cours des cinq dernières années, d'une durée d'au moins douze mois chacune, étant donné que la plupart des projets de changement de cette ampleur durent généralement cinq à sept ans, voire plus. Le Canada pourrait-il remplacer cette exigence par l'une des exigences suivantes :

- a) deux projets de référence d'une valeur minimale de cent millions de dollars au cours des quinze dernières années; ou
- b) un projet de référence d'une valeur minimale de cent millions de dollars au cours des cinq dernières années.

### **Réponse: 17**

Le Canada est à la recherche d'un responsable de gestion du changement doté d'une expérience importante et récente dans la gestion des programmes de changement dans des projets de grande ampleur pour la transformation de l'activité ou des TI. Le Canada modifiera l'exigence relative au GCÉD-CP1, devenant deux projets de référence d'une valeur minimale de cent (100) millions de dollars chacun, dans les huit (8) ans qui précèdent la date de clôture de la présente demande de propositions. **Voir le changement n° 5.**

### **Question: 18**

À l'annexe D, le glossaire ne contient aucune définition pour « la valeur totale du projet cité en référence », comme il est indiqué à quelques reprises dans les critères obligatoires et cotés. Le Canada peut-il en fournir une?

### **Réponse: 18**

La « valeur totale du projet cité en référence » se définit comme le coût total du projet, vérifiable par la personne-ressource ou publié dans le rapport de clôture du projet. **Voir le changement n° 6.**

### **Question: 19**

Dans l'annexe 1 de la Partie 4 – le critère DPÉD-O3 pour le directeur de projet (p.15 de 47) indique une valeur en dollars de 100 M\$ pour le projet, tandis que celui de GPÉD-O3 pour le gestionnaire de programme (p.18 de 47) s'élève à 200M\$. Les montants sont-ils inversés?

### **Réponse: 19**

Les valeurs en dollars des projets ne sont pas inversées. En fait, la valeur totale du projet pour le directeur de projet et pour le gestionnaire de programme devrait tous deux être de 100M\$. Le critère GPÉD-O3 sera révisé en conséquence. **Voir le changement n° 7.**

**Question: 20**

Vu l'absence de référence directe dans les critères d'évaluation obligatoires ou cotés, comment les exigences des énoncés des travaux (EDT) sont-elles évaluées?

**Réponse: 20**

Les exigences des EDT sont fournies pour le contexte et donnent aux soumissionnaires un aperçu des activités générales prévues dans le cadre du projet et des travaux à exécuter selon le contrat. Les exigences présentées dans l'EDT seront évaluées pendant le traitement des autorisations de tâches individuelles conformément au contrat.

**Question: 21**

Cette clarification ne s'applique qu'à la version anglaise de la demande de propositions.

**Réponse: 21**

Aucun changement dans la version française. **Le changement n° 8** s'applique unique à la version anglaise.

**\*\*\* TOUTES LES AUTRES CLAUSES & CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES \*\*\***